

Newsletter N° 7 – Helpdesk REACH Luxembourg



Version française

Cette newsletter vous propose des informations sur les sujets suivants :

- Séance d'information aux outils informatiques pour l'enregistrement des substances chimiques
- Consultation publique sur les nouvelles substances extrêmement préoccupantes
- La nouvelle version de REACH-IT est sortie
- L'Agence ECHA publie un rapport sur l'évaluation
- Nomination du Comité REACH au Luxembourg
- Nouvelle Instructions pour faire appel

Séance d'information aux outils informatiques pour l'enregistrement des substances chimiques

En collaboration avec l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), nous organisons une séance d'information aux outils informatiques : IUCLID 5.2, REACH-IT et l'outil de contrôle de conformité des enregistrements (Technical Completeness Check Tool). Cette séance s'adresse particulièrement aux entreprises qui prévoient de soumettre des dossiers d'enregistrements. Les interventions, réalisées par des experts de l'Agence ECHA, seront diffusées en direct d'Helsinki. Après la première partie qui sera consacrée à une introduction générale à ces outils, les participants disposeront d'un temps suffisant pour poser leurs questions spécifiques.

Cette séance se tiendra le mercredi 5 mai 2010 de 15h15 à 17h00 dans les locaux du CRP Henri Tudor : 29, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg.

Votre inscription est gratuite. Merci de vous inscrire avant le 28 avril auprès de Paula Couto paula.couto@tudor.lu. Le nombre de places étant limité. Votre inscription sera prise en compte selon l'ordre d'arrivée de votre réponse.

Consultation publique sur les nouvelles substances extrêmement préoccupantes

L'Agence ECHA a publié sur son site Internet 8 nouvelles propositions pour identifier des substances comme substances extrêmement préoccupantes (ou SVHC en anglais). Les parties intéressées sont invitées à faire des commentaires sur ces 8 substances (trichloréthylène, l'acide borique et plusieurs composés chromates) jusqu'au 22 avril 2010. Les commentaires seront pris en compte quand il sera décidé si les substances seront

ajoutées à la liste des substances candidates à l'autorisation. Des informations complémentaires sont disponibles [ici](#).

Vous pouvez accéder à la consultation [ici](#).

La nouvelle version de REACH-IT est sortie

La nouvelle version de REACH-IT est maintenant en ligne. Elle inclut de nouvelles fonctionnalités comme les notifications groupées pour la classification et l'étiquetage, le changement d'entité légale et les déclarations de cessation d'activité. REACH-IT 2.0 acceptera seulement des dossiers créés dans IUCLID 5.2. REACH IT 2.0 propose des changements significatifs au niveau de la soumission de dossiers. Ces modifications sont expliquées et mises en évidence dans le [manuel révisé](#).

Pour plus d'informations, consulter le document [ECHA's press release](#).

L'Agence ECHA publie un rapport sur l'évaluation

Le rapport sur l'évaluation décrit l'avancement de l'Agence en matière d'évaluation pour les dossiers d'enregistrement en 2009 et fournit des recommandations aux déclarants pour qu'ils puissent améliorer la qualité de leur dossier. L'agence ECHA liste les conclusions clés liées aux problèmes les plus fréquents relevés dans les dossiers soumis. Il est vivement conseillé aux entreprises de consulter la liste de recommandations de ce rapport. Le rapport est consultable [ici](#) (en anglais).

Nomination du Comité REACH au Luxembourg

La mise en application de REACH au Luxembourg est coordonnée par un comité interministériel, dénommé "Comité REACH". Les membres de ce Comité ont été nommés et la première réunion de ce comité s'est tenue le 18 mars dernier. D'autres réunions sont prévues prochainement pour coordonner le système de contrôle et s'assurer que les dispositions des sanctions applicables pour les infractions au règlement REACH ([Paquet REACH](#)) seront mises en œuvre au Luxembourg. Plus d'informations sur le Comité REACH se trouvent [ici](#).

Nouveau Instructions pour faire appel

Des instructions pratiques ont été publiées par l'Agence ECHA et les autres parties intéressées qui souhaitent faire appel contre certaines décisions de l'Agence ECHA. Ces instructions permettront aux appelants et leurs représentants de préparer les appels le plus efficacement possible.

Ces instructions se trouvent [ici](#) (en anglais). Des informations complémentaires sont fournies sur le site de la [Chambre de recours](#).